



PV 365 DU JEUDI 7 DECEMBRE 2017

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 décembre 2017

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ **MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS**

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUBS** entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, seules les demandes de modifications de match effectuées par **FOOTCLUBS** sont prises en compte.

Zone rouge : à compter du lundi 04 décembre 2017 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 08, 09 et 10 décembre 2017. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 04 décembre 2017 à 16 h jusqu'au lundi 11 décembre 2017 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 15, 16 et 17 décembre 2017. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 22, 23 et 24 décembre 2017.

➡ **ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS**

Conformément aux articles 6 et 17 des règlements sportifs et généraux du District du Rhône, nous vous rappelons que, pour pouvoir jouer en nocturne, il faut obligatoirement fournir au District (Commission Sportive) une attestation d'éclairage de 150 LUX qui correspond à l'actuel niveau 5 de la F.F.F. C'est ce que nous appelons un éclairage agréé par le DISTRICT. Cette attestation est demandée par le club à sa Mairie qui certifie que l'éclairage est au minimum de 150 lux. Dans le cas où vous souhaitez que des équipes de votre club jouent en nocturne, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus vite cette attestation. Vous trouverez la fiche d'attestation d'éclairage sur le site du DLR dans les documents de la commission sportive et compétitions à télécharger.

Eclairages homologués :

SUD AZERGUES FOOTBALL (563771) : stade de Chatillon d'Azergues.

BEAUJOLAIS FOOTBALL (582331) : stade 'les vieux dépôts' à Beaujeu.

US DES MONTS (582303) : stade de Larajasse.

HAUTS LYONNAIS (563791) : stade municipal 'le Bourg' à Aveize.

➡ **FORFAIT GENERAL**

Féminines Séniors D1 à 8 phase 1 : **CS MEGINAND forfait général.**

Féminines U18 D1 à 8 phase 1 : **O RILLIEUX forfait général.**

➡ **FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, **dans tous les cas** la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité. **Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.**

- Feuilles de matchs manquantes :

Séniors D4 -Ple B -50901.1 du 19/11/17 Uga Décines - Val D amby



PV 365 DU JEUDI 7 DECEMBRE 2017

Féminines Séniors D1 a 11- Ple B 53864.1 du 19/11/17 JSBD-FBBP – Poules Echarmeaux
Féminines Séniors D1 a 8 – Ple A 54666.1 du 19/11/17 Roannais42 – Savigny
U17 D1 – 51960.1 19/11/17 Caluire SC – Pontchara St Loup

- Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :
U15 D3 Ple A – 52615.1 Du 11/11/17 – Bellecour - Montchat

- 1er rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire:

Vétérans – Ple A - 51682.1 DU 3/11/17 Méginand – Francheville

Vétérans – Ple B - 56176.1 DU 3/11/17 Fc Gerland – Ménival

- 2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire:

Vétérans Ple A – 51675.1 du 27/10/17 St Martin en Haut – Francheville

Vétérans Ple A – 51676.1 du 27/10/17 Chaponost – Point du Jour

- En vertu de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District le 11 Décembre 2017 à 14 h.

Est concernée l'équipe recevante ci-dessous :

Vétérans – Ple G – 56493.1 du 20/10/2017 Sud Lyonnais 2013 – Sévenne

HOMOLOGATION DE TOURNOI

514594 US MONTANAY – U9 le 09/12/17 U11 le 10/12/17